

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 11 mars 2022

Délibération n°2022-07 portant approbation des critères et de la procédure d'exonération des droits d'inscription pour l'année 2022-2023

- Vu** l'article L. 716-1 du code de l'éducation ;
- Vu** l'article R. 719-50 du code de l'éducation ;
- Vu** le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 relatif à l'École normale supérieure ;
- Vu** le règlement intérieur de l'École normale supérieure ;
- Vu** la circulaire de rentrée pour les étudiants internationaux – délivrance des visas, mesures sanitaires, calendrier, droits différenciés n° DGESIP-D2021-003813 du 6 juillet 2021 ;
- Vu** les délibérations CA ENS n° 2019-30, n°2020-23, n°2020-29 et n° 2021-17 ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve les critères et la procédure d'exonération de droits d'inscription présentés pour l'année 2022-2023.

Nombre de membres en exercice : 26

Présents et connectés : 19	Pour : 22
Procurations : 6	Contre : 2
Votants : 25	Abstention(s) : 1

Fait à Paris, le 11 mars 2022

Le Président du conseil d'administration

François HARTOG



Pièces jointes : 1. Fiche de présentation du dispositif d'exonération de droits d'inscription pour l'année 2022-2023 ;
2. Tableau récapitulatif des exonérations de droits d'inscription à l'ENS rentrée 2022.

Mise en ligne le : 15 mars 2022